



EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 175 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec.

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE la loi 21 a un impact disproportionné sur les Québécois marginalisés qui choisissent d'exprimer leurs valeurs à travers leur religion;

CONSIDÉRANT QUE la Charte stipule ce qui suit: « [...] tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection de la loi »;

CONSIDÉRANT QUE la loi 21 menace les valeurs d'égalité, de diversité et d'inclusion en interdisant à une partie de la population de vivre librement, en invoquant le controversé article 33, la « clause nonobstant », de la Charte canadienne des droits et libertés;

CONSIDÉRANT QUE le port de symboles religieux n'empêche pas une personne d'exercer ses fonctions d'enseignant, d'avocat, de médecin, de dentiste, de sage-femme et de puéricultrice;

CONSIDÉRANT QUE le gagne-pain des Québécois marginalisés qui sont ouvertement visés par des crimes haineux ne cessera de diminuer si cet organe législatif ne tient pas compte des droits et libertés fondamentaux de sa population;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec d'abroger immédiatement les parties de la loi 21 qui affectent les droits et libertés des personnes marginalisées, afin d'exclure: les enseignants, les avocats, les médecins, les dentistes, les sages-femmes et les prestataires de services de garde d'enfants, ainsi que les personnes dont les devoirs et fonctions ne sont pas mentalement ou physiquement entravés par leurs symboles ou vêtements religieux.

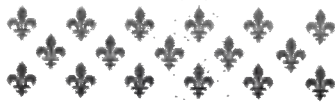
Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Gregory Kelley
Député de Jacques-Cartier

2 février 2022

Date de signature de l'extrait



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

**EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 175 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

WHEREAS Bill 21 disproportionately impacts marginalized Quebecers who choose to express their values through their religion;

WHEREAS the Charter of human rights and freedoms states: “[...] all human beings are equal in worth and dignity and are entitled to equal protection of the law”;

WHEREAS Bill 21 threatens the values of equality, diversity, and inclusion by prohibiting a segment of the population from living freely as a result of the Québec Legislature invoking the controversial section 33, the “notwithstanding clause”, of the Canadian Charter of Rights and Freedoms;

WHEREAS the wearing of religious symbols or attire does not impair an individual from exercising their duties as a teacher, lawyer, physician, dentist, midwife or childcare provider;

WHEREAS the livelihood of marginalized Quebecers openly targeted by hate crimes will continue to decline if this legislative body fails to consider the fundamental rights and freedoms of its people;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

We, the undersigned, ask the Government of Québec to immediately repeal the portions of Bill 21 that affect the rights and freedoms of marginalized individuals, in order to exclude: teachers, lawyers, physicians, dentists, midwives, and childcare providers, as well as any individuals whose duties and functions are not mentally or physically impeded by their religious symbols or clothing.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.



Gregory Kelley
Député de Jacques-Cartier

2 février 2022

Date de signature de l'extrait